



**CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DE NIORT  
ET LA COMMUNE D'ARCAIS -  
VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

*Objet : Appel à projets « Nature / Familles / Patrimoine / Sèvre » - Attribution de subventions*

**ENTRE** les soussignés

**La Communauté d'Agglomération de Niort**, ci-après dénommée la CAN, représentée par Madame Geneviève GAILLARD, Présidente en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté,

*d'une part,*

**ET**

**La Commune d'ARCAIS**, 29 rue de la Mairie, 79210 ARCAIS, représentée par Monsieur Joël BOURCHENIN, son Maire en exercice,

*d'autre part,*

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

### **Article 1 - OBJET DE LA CONVENTION**

La Communauté d'Agglomération de Niort soutient, au titre de son Schéma de développement touristique, le développement de projets et la modernisation d'équipement permettant de favoriser la découverte du territoire.

Ainsi, dans le cadre d'un appel à projets, La Commune d'ARCAIS propose la mise en place de deux panneaux d'information touristique, permettant notamment de situer l'Office de Tourisme et le départ des itinéraires de randonnée.

### **Article 2 – MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LES PARTENAIRES**

#### ***2.1- Par le porteur du projet***

La Commune d'ARCAIS propose la mise en place de panneaux d'information touristique répondant à la charte graphique élaborée par le Parc interrégional du Marais Poitevin. Ces panneaux seront installés sur les aires de stationnement aux entrées de la commune. Ce projet vise à faciliter la découverte du bourg et du territoire aux nombreux visiteurs.

#### ***2.2- Par la Communauté d'Agglomération de Niort***

Accusé de réception en préfecture  
079-247900806-20131105-c11-10-2013-1-CC  
Ce projet est inscrit dans le cadre des orientations du Schéma de développement touristique 2012-2015. C'est pourquoi, après examen du Bureau Communautaire du 15 avril 2013, la CAN apporte son soutien à La Commune d'ARCAIS, à hauteur de sept cents euros (700 €), dans le cadre d'une subvention exceptionnelle inscrite au budget 2013.

### Article 3 - CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU PARTENARIAT

La Commune d'ARCAIS demande auprès de la CAN une aide financière à hauteur de 700 € qui participe au financement de ces panneaux.

La CAN versera à La Commune d'ARCAIS, la somme de 700 € en subvention d'équipement.

### Article 4 - MODALITES DE VERSEMENT

Le versement de la somme de 700 € inscrite au Budget 2013 de la CAN interviendra dès le vote de la délibération.

Fait à Niort, le 5 novembre 2013

Pour La Commune d'ARCAIS  
Le Maire,



Joël BOURCHENIN

Pour la Communauté d'Agglomération de Niort  
La Présidente,



Geneviève GAILLARD



Accusé de réception en préfecture  
079-247900806-20131105-c11-10-2013-1-CC  
Date de télétransmission : 06/11/2013  
Date de réception préfecture : 06/11/2013